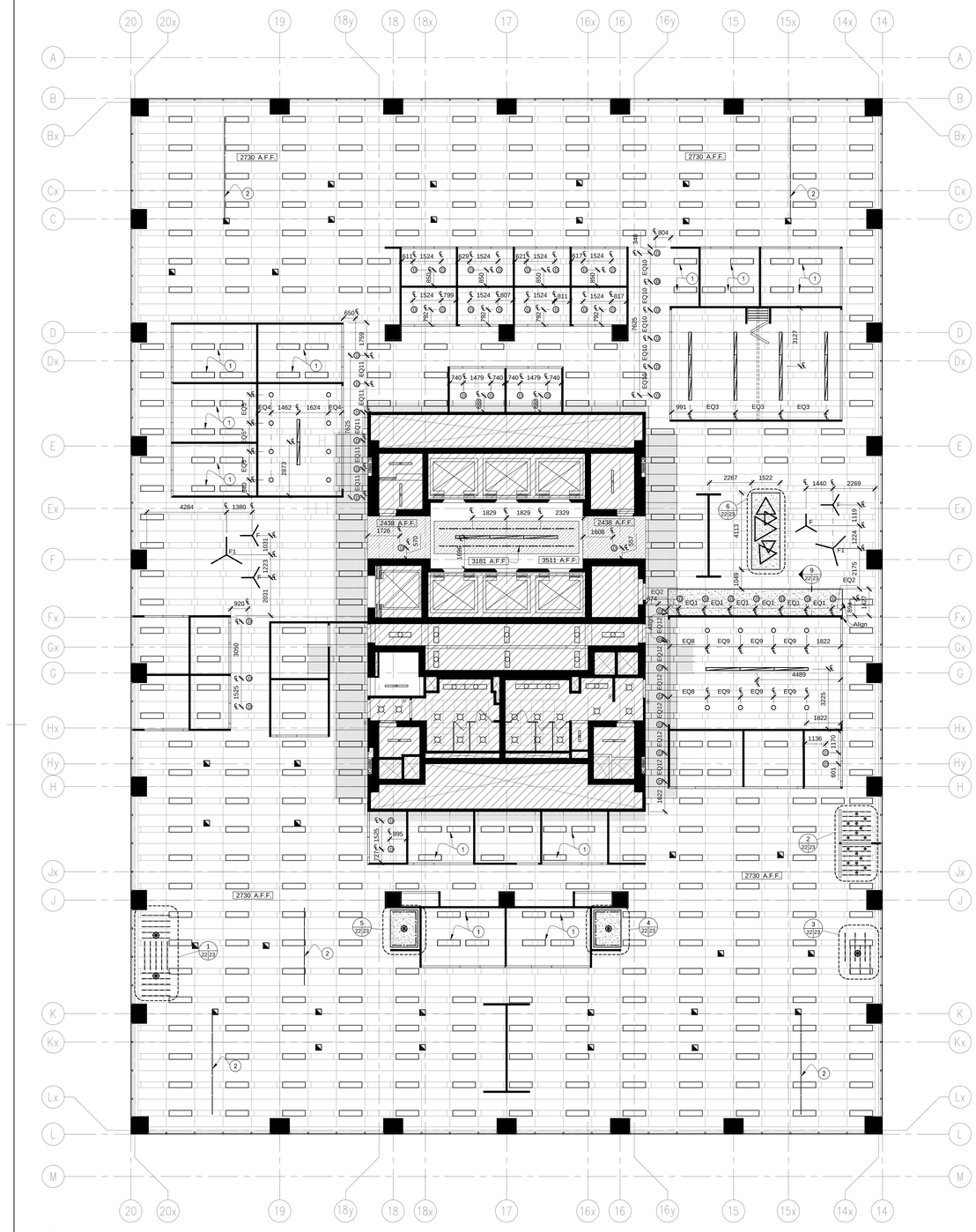

1 — Plan de plafond réfléchi, au 21ième étage

22 | 22

Échelle : 1:100

Légende - Plafond réfléchi :

- Nouveau luminaire diodique de l'édifice de base, de 304 mm sur 1 219 mm. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Conserver le projecteur existant et de montage encastré, d'orientation vers le bas.
- Nouveau projecteur d'orientation vers le bas et de montage encastré. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Nouveau luminaire, de type pendent. Se reporter aux dessins d'électricité. Hauteur de montage : 2 100 mm entre le dessus du plancher fini et la sous-face du luminaire.
- F — Nouveau luminaire, de type pendent. Se reporter aux dessins d'électricité. Hauteur de montage : 2 100 mm entre le dessus du plancher fini et la sous-face du luminaire.
- F1 — Nouveau luminaire, de type pendent. Se reporter aux dessins d'électricité. Hauteur de montage : 2 100 mm entre le dessus du plancher fini et la sous-face du luminaire.
- Nouveau luminaire, de type pendent. Se reporter aux dessins d'électricité. Hauteur de montage : 1 981 mm entre le dessus du plancher fini et la sous-face du luminaire.
- H — Nouveau luminaire, de type pendent. Se reporter aux dessins d'électricité. Hauteur de montage : 2 083 mm entre le dessus du plancher fini et la sous-face du luminaire.
- H1 — Nouveau luminaire, de type pendent. Se reporter aux dessins d'électricité. Hauteur de montage : 2 120 mm entre le dessus du plancher fini et la sous-face du luminaire.
- G1 — Nouveau luminaire, de type pendent. Se reporter aux dessins d'électricité. Hauteur de montage : 2 100 mm entre le dessus du plancher fini et la sous-face du luminaire.
- G2 — Nouveau luminaire, de type pendent. Se reporter aux dessins d'électricité. Hauteur de montage : 2 200 mm entre le dessus du plancher fini et la sous-face du luminaire.
- G3 — Nouveau luminaire, de type pendent. Se reporter aux dessins d'électricité. Hauteur de montage : 2 300 mm entre le dessus du plancher fini et la sous-face du luminaire.
- Nouvelle lisière d'éclairage diodique, en continu; à fixer solidement à la nouvelle cloison suspendue en gypse. Emplacement du transformateur, à déterminer sur place. Cette installation devra être aménagée avec un interrupteur distinct. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Connexion en direct du poteau de courant du mobilier faisant partie des systèmes; connexion, à pratiquer à l'intérieur de l'espace du plénum. Connexion en direct, devant être fournie par le Représentant du Ministère et raccordée par l'Entrepreneur électricien. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Conserver le motif de quadrillage existant de plafond suspendu et à barres et té et le carrelage insonorisant et existant.
- Nouveau motif de quadrillage de plafond suspendu et à barres en té, de 610 mm sur 1 524 mm, avec nouveau carrelage insonorisant.
- Nouvelle cloison suspendue en gypse. Cloison suspendue en gypse de 13 mm sur des montants en métal de 65mm, à 305 mm d'entre axes. Tirer les joints dans la cloison suspendue neuve, poncer les surfaces et rendre le tout à l'état prêt pour la réception d'une nouvelle finition.
- Conserver le plafond suspendu en gypse et les pièces composantes connexes.
- L'Entrepreneur devra réparer le motif de quadrillage à barres en té et ce, en prévoyant du nouveau motif de quadrillage de plafond suspendu et à barres en té de 610 sur 1 524 mm et du nouveau carrelage insonorisant.
- XXXX A.F.F. — Représente la hauteur du plafond et (ou) de la cloison suspendue au-dessus du plancher fini.
- Panneaux suspendus en feutre. Se reporter à l'élévation du dessin ID33.
- Chicanes suspendues en feutre. Se reporter à l'élévation du dessin ID33.

Notes du dessin - Plafond réfléchi :

1. Ajuster ou régler les tés de croisement en fonction du besoin, pour ainsi tenir compte du nouvel aménagement des installations d'éclairage.
2. Emplacement des panneaux suspendus en feutre. Se reporter au Plan des finitions murales du dessin ID31 afin de retrouver les détails pertinents..

Notes générales - Plafond réfléchi :

1. Il relève de l'Entrepreneur de se reporter à tous les renseignements compris dans le Devis.
2. L'Entrepreneur se doit de lire le présent dessin concurremment avec tous les autres dessins qui sont compris dans le présent jeu de dessins. En outre, il se devra de signaler toute contradiction ou toute divergence entre les dessins et ce, avant la mise en route des travaux.
3. L'Entrepreneur sera tenu responsable de tout endommagement aux cloisons, plafonds et finis existants ainsi qu'aux autres pièces composantes et existantes qui se doivent d'être conservés; en outre, il devra en être de même lorsqu'il s'agit de l'endommagement de locaux adjacents.
4. Les symboles constituent des points repères pour les quantités et les emplacements seulement. Se reporter aux dessins d'électricité afin de retrouver des renseignements additionnels à ce sujet.
5. À moins d'indications contraires, centrer tous les luminaires dans le carrelage de plafond insonorisant.
6. À moins d'indications contraires, toutes les dimensions de luminaires correspondent à des dimensions d'entre axes.
7. L'Entrepreneur devra s'assurer que l'emplacement des luminaires au plafond ne gêne aucunement les éléments structurels ni de mécanique. En outre, il se devra de signaler tout conflit au Représentant du Ministère et ce, avant de commander les luminaires et avant de mettre ses travaux en route. L'Entrepreneur sera responsable du coût de déplacement des nouveaux systèmes dans le bâtiment et ce, advenant qu'il néglige de signaler des conflits de la sorte avant l'installation.
8. L'Entrepreneur se devra de marquer l'emplacement des luminaires de montage mural, des luminaires d'éclairage vers le bas et de type encastré et des luminaires de type pendent; à soumettre à l'approbation du Représentant du Ministère et ce, avant l'installation proprement dite de ces luminaires. Les carreaux de plafond insonorisants et (ou) le gypse de plafond coupés sans l'approbation du Représentant du Ministère seront remplacés ou réparés par le présent Entrepreneur et ce, à ses propres frais.
9. Pour faciliter les ouvrages de démolition des installations de mécanique, l'Entrepreneur se devra d'enlever et de remonter le motif de quadrillage de plafond suspendu et à barres en té. Se reporter aux dessins de mécanique. Dans la mesure du possible, éviter de couper les principaux tés de suspension.
10. L'Entrepreneur devra fournir et monter un nouveau motif de quadrillage de plafond suspendu et à barres en té et ce, aux hauteurs présentées dans les dessins.
11. À moins d'indications contraires, peindre en P1 toutes les cloisons suspendues et tous les plafonds en gypse et ce, aux états neuf et existant.
12. Remplacer les tés de suspension existants qui sont pliés ou qui sont sérieusement endommagés.
13. Aux endroits requis pour rapiécer des perforations à l'intérieur du système de quadrillage à barres en té et à partir d'anciennes cloisons, fournir et installer des plaques de recouvrement de motif de quadrillage de plafond suspendu et à barres en té; pour ce faire, l'Entrepreneur se devra de prévoir une allocation en espèces de (000 $). Le style et la couleur devront s'assortir à ce qui correspond au style et à la couleur des ouvrages existants. S'assurer que la transition soit lisse et sans joints apparents.
14. Se reporter aux dessins d'électricité afin de retrouver l'emplacement des sorties de courant à l'intérieur du plénum de plafond et ce, afin de tenir compte des besoins d'insonorisation par l'emploi de rubans de masquage.

Publics Works and Government Services Canada / Travaux publics et services gouvernementaux Canada

Canada

LWG ARCHITECTURAL INTERIORS

211-2141 Thurston Drive
Ottawa ON K1G 6C9

T 613-739-3699
F 613-739-3965

info@LWG-ai.com
LWG-ai.com

Ce dessin appartient à la personne chargée de la conception, qui se réserve tous les droits d'auteur par rapport à son utilisation. Il est interdit de reproduire le présent dessin sans le consentement antérieur de la personne chargée de sa conception et dans l'affirmative, les reproductions devront porter son nom. Ne pas utiliser le présent dessin à des fins de construction tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas signé par la personne chargée de sa conception. L'Entrepreneur se devra de vérifier les dimensions et les données annotées sur place et faire part à l'Ingénieur de toute contradiction. En outre, il se devra de rapporter toute contradiction à la personne chargée de la conception. Ne pas se servir du présent dessin pour prélever des mesures à l'échelle.

Plan clé

Le nord du projet

ARIDO — Association of Registered Interior Designers of Ontario

I, the undersigned have reviewed and take responsibility for this design work on behalf of the firm. I am qualified, and the firm is registered, in the appropriate classes/ categories.

QUALIFICATION INFORMATION

David Gibbons — 25030 (number / numéro) — BCIN

REGISTRATION INFORMATION

Per subsection 3.2.4 of Division C of the Building Code

LWG Architectural Interiors Inc. — 42687 (Firm name / Nom) — BCIN

L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et conditions sur place et faire part à l'Ingénieur de toute contradiction.

révisions	description	date
03	Document de soumission	2019-01-15
02	Doc. à 99%, à soumettre à l'examen du client	2018-03-09
01	Doc. à 66%, à soumettre à l'examen du client	2018-02-16

A detail no. n° du détail
B location drawing no. sur dessin n°
C drawing no. dessin n°

project / projet

Locaux temporaires et de type générique de la Tour de l'ouest de l'EL

300 ouest, avenue Laurier, Ottawa (On)

drawing / dessin

Plan de plafond réfléchi, au 21ième étage

Échelle : Selon les annotations

Designed By	RB & MB	Conçu par
Date	2018-01-26	(aaaa/mm/jj)
Drawn By	MB	Dessiné par
Date	2018-02-16	(aaaa/mm/jj)
Reviewed By	BW	Examiné par
Date	2018-01-26	(aaaa/mm/jj)
Approved By	BW	Approuvé par
Date	2018-01-26	(aaaa/mm/jj)
Tender		Soumission
Project Manager	Brent Cheff	Administrateur de projets
Project no.		N° du projet

R.088901.013 (17096)

Drawing no. / N° du dessin

ID22

PWGSC A0 (1189x841)

C

0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm